

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
28/04/2022

Dossier complet le :  
28/04/2022

N° d'enregistrement :  
f09322p0139

### 1. Intitulé du projet

Reconstruction du refuge du Lac du Pavé

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas RAYNAUD, président

RCS / SIRET

7 7 5 | 6 7 1 | 3 1 6 | 0 0 2 6 0

Forme juridique

Association reconnue d'utilité publique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39a Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Construction d'un bâtiment d'hébergement d'une surface de 195 m <sup>2</sup> Démolition de l'ancien bâtiment d'une surface de 63 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La FFCAM souhaite reconstruire le refuge du Lac du Pavé, refuge de haute montagne situé dans le cœur du Parc National des Ecrins, en remplacement du refuge actuel, une cabane de chantier datant des années 1970, vétuste, inadaptée aux évolutions de fréquentation et de pratiques de la montagne et dont l'empreinte environnementale doit impérativement être améliorée.

Cette rénovation est nécessaire pour assurer l'accueil du public mais également la mission d'intérêt général du refuge, mentionnée par le Code du tourisme :

Art. D. 326-3 - « Au titre de sa fonction d'intérêt général d'abri, le refuge dispose en permanence, à l'intérieur, d'un espace ouvert au public. Lorsque le refuge est gardé, cet espace comprend au moins une salle permettant de consommer ses propres provisions. Lorsque le refuge n'est pas gardé, cet espace offre également un hébergement sommaire. »

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'hébergement d'une capacité de 30 couchages, de 195 m<sup>2</sup> et la démolition de la cabane de chantier de 63 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

A une altitude de 2 858 m, très haut placé dans le vallon des Cavales, au pied du Pic Gaspard et au bord du lac du Pavé, ce refuge est idéal pour la pratique des sports de haute montagne et constitue un excellent objectif pour des randonneurs aguerris et les familles désirant passer une nuit d'exception au chaud contre la face nord vertigineuse de la Grande Ruine, immersion inoubliable en haute montagne.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- construire un bâtiment à haute qualité environnementale : autonomie renouvelable en énergie, maîtrise de la demande en énergie et en eau, intégration d'une filière d'assainissement autonome, etc.
- améliorer les conditions de vie et de travail des gardiens
- permettre le développement des pratiques de montagne quatre saisons et contribuer au développement touristique local

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

On peut les résumer:

- Construction du nouveau Refuge du Lac du Pavé, de capacité de 30 places. (SP<195m<sup>2</sup>).
- Intégration de production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques, panneaux solaires thermiques, chaudière biomasse
- Intégration d'une filière d'assainissement
- Intégration d'une filière d'alimentation en eau potable
- Déconstruction de la cabane servant de refuge actuel.
- Enfouissement des ruines du Refuge de 1970 (emporté par une avalanche en 1971) avec descente des fers à béton restants sur site.

Le projet sera mené suivant un planning général, conciliant le maintien de l'activité « refuge » et le chantier du bâtiment neuf :

- Etudes et demande de Permis de construire en 2021 et 2022.
- Chantier clos-couvert, abords : en 2022.
- Aménagements intérieurs et finitions en 2023.
- Déconstruction de la cabane de chantier en 2024.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, les activités économiques, touristiques et de service rendu au public peuvent être ainsi détaillées :

- La mise à disposition, toute l'année, d'une zone non gardée à destination du public dans le cadre de la mission d'intérêt général du refuge ;
- La promotion et l'accès aux activités de montagne possibles depuis ce bâtiment, telles que l'alpinisme, l'escalade, la randonnée pédestre ou à ski ;
- Les activités d'hébergement de courte durée qui représenteront environ 1 600 nuitées annuelles après la reconstruction ainsi que les activités de restauration ou de vente de boisson pour les usagers du refuge ;
- La réalisation des missions d'intérêt général telles que la surveillance de la zone proche du refuge, la prévention effectuée par le gardien auprès des usagers (conseils donnés sur les conditions de neige, les prévisions météorologiques...), l'alerte des secours et les premiers secours en cas d'accidents, le respect de l'environnement à proximité du bâtiment... Tout cela 7 jours sur 7 lorsque le refuge est gardé.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le refuge est situé en cœur du Parc National des Ecrins, le Permis de Construire sera donc instruit pour validation par les services du Parc.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du bâtiment construit :	195 m <sup>2</sup>
Surface du bâtiment démolé :	63 m <sup>2</sup>
Longueur du bâtiment :	24 m
Largeur du bâtiment :	8,9 m
Hauteur du bâtiment au point le plus haut :	4,95 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux-dit : Les Cavales  
05 480 Villar d'Arène

Références cadastrales :  
Section I numéro 87

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 19' 42" 91 Lat. 44° 59' 09" 31

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : 930012794 - PARTIE NORD-EST DU MASSIF ET DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS - MASSIF DU COMBEYNOT - MASSIF DE LA MEIJE ORIENTALE - GRANDE RUINE - MONTAGNE DES AGNEAUX - HAUTE VALLÉE DE LA ROMANCHE
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le refuge est situé dans le massif des Ecrins
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone coeur du Parc National des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme préconisé par l'hydrogéologue agréé par l'ARS, le captage d'eau du refuge sera un puits au voisinage immédiat du Lac du Pavé afin de capter la nappe d'accompagnement en profondeur. Le système d'assainissement est une filière d'assainissement non collectif validée par le SPANC, les eaux traitées et filtrées seront rejetées via une tranchée d'infiltration située en contrebas du déversoir du lac.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 : FR9310036 Les Ecrins.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme préconisé par l'hydrogéologue agréé par l'ARS, le captage d'eau du refuge sera un puits au voisinage immédiat du Lac du Pavé afin de capter la nappe d'accompagnement en profondeur. L'eau sera ensuite filtrée par un filtre UV avant d'être consommée. La rénovation du refuge permettra de réduire drastiquement les consommations d'eau, de 8000 m3 à 50 m3 par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'amélioration des équipements techniques du refuge permettra de réduire drastiquement la consommation d'eau et ce, malgré une période d'ouverture élargie, un confort amélioré et de meilleures conditions de vie et de travail pour les gardiens.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'altimétrie du projet a été calculée pour atteindre un équilibre déblais / remblais. Afin de limiter au maximum la quantité d'héliportage, le béton sera réalisé avec des granulats directement issus des pierres du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme étudié avec les services techniques du Parc National des Ecrins, l'augmentation de la capacité du refuge à la marge (la cabane de chantier contient 26 couchages, le nouveau refuge en contiendra 30) entendra une légère hausse de la fréquentation du site (augmentation de 1200 à 1600 nuitées par an), l'impact sera donc négligeable sur la biodiversité existante. L'augmentation de la fréquentation sera par ailleurs répartie sur les différentes saisons de l'année.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau du refuge : pas d'habitat communautaire, on se trouve sur des groupements à dominante rocheuse (socle granitique, moraines et éboulis).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du nombre de survols, le parc national précise que les vautours (Gypaète, Moine et Fauve) sont présents dans la combe de Malaval et sur le plateau d'Emparis mais ne sont pas concernés par le projet. Par contre, on trouve plusieurs aires de reproduction d'Aigle en rive gauche inférieure du vallon, les sociétés d'hélicoptères reçoivent les cartes et les instructions de survol lors des demandes d'autorisation de survol au Parc National des Écrins.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le refuge construit en 1970 a été emportée par une avalanche lors de sa construction. L'implantation du refuge et les choix constructifs ont été conçus en se basant sur les résultats des études menées par l'INRAE.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé ci-dessous, l'augmentation de la fréquentation n'aura pas d'impacts significatifs sur le milieu.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement lors de la phase chantier : pelles araignée pour le terrassement et héliportages.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La filière d'assainissement non collectif validée par le SPANC est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des eaux usées (avec séparateur de graisses pour les eaux de cuisine)</li> <li>- Traitement type ECOFLO MONOBLOC PE 10EH : fosse toutes eaux et filtre coco</li> <li>- Tranchée d'infiltration dans un massif de matériaux drainants</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La construction de ce nouveau refuge de 30 places en lieu et place de la cabane de chantier actuelle pouvant accueillir 26 personnes permettra d'améliorer l'impact du bâtiment sur son environnement : meilleure maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, remise aux normes du captage d'eau, mise en place d'un système d'assainissement, amélioration des conditions de vie des gardiens. La sobriété des surfaces (bâtiment d'hébergement inférieur à 200m<sup>2</sup>) a été recherchée, les moyens techniques pour le chantier ont été travaillés en lien avec le Parc National des Ecrins pour limiter le nombre de rotation d'hélicoptère tout en prenant en compte les contraintes naturelles du site. Une évaluation environnementale ne nous semble donc pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 27/04/2022

Signature

**Fédération française  
des clubs alpins et de montagne**  
24 avenue de la lumière, 75019 Paris  
SIRET : 722611316 00260 TVA : FR 0R775671316  
www.fcam.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus